



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932, E-
mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justicia-asbl.com

COMMUNIQUE DE PRESSE N°012/JUST/2026

JUSTICIA ASBL SOUTIEN LA DECISION DU GOUVERNEMENT CONGOLAIS DE LUTTER CONTRE LE PILLAGE ET LA FRAUDE MASSIVE DES RESSOURCES MINIERES EN RDC MAIS EXIGE PLUTOT UN ENGAGEMENT POLITIQUE REEL ET CONCRET

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits humains, du droit humanitaire et de développement durable basée en République démocratique du Congo, soutient la décision du gouvernement congolais de se réveiller de sa torpeur en s'attaquant au pillage et à la fraude massive des ressources minières. Ce réveil bien que tardif, mérite d'être soutenu à condition qu'elle ne se limite pas simplement aux vœux pieux, comme en témoignent quelques faits pourtant évidents que voici :

1. Le 12 avril 2019, le Président Félix TSHISEKEDI avait tenu à Lubumbashi, après son entrée en fonction, le premier conseil national de sécurité en dehors de la ville de Kinshasa. Lors de cette réunion, plusieurs résolutions importantes avaient été prises, dont celle portant sur le retrait sans condition des éléments des forces armées et de la police nationale congolaise non éligibles des sites miniers. Sept années se sont passées, et cette résolution prise pourtant par la plus haute autorité du pays est restée lettre morte. Au contraire, la situation s'empire en devenant plus confuse et chaotique, car de nombreux éléments de la Garde républicaine et d'autres unités de l'armée continuent à occuper des sites miniers, à protéger des cartels des malfaiteurs et à faciliter le vol à ciel ouvert des minerais.
2. Tout récemment, le 25 octobre 2025, le Ministre congolais de la Justice et garde des Sceaux avait instruit l'Auditeur général des FARDC et le Procureur général près la Cour de cassation d'engager des poursuites judiciaires contre toutes les personnes impliquées dans les réseaux de fraude minière dans la province du Lualaba, sans distinction de rang ni de nationalité, en réaction au rapport de la Commission nationale de lutte contre la fraude minière (CNLFM) qui avait relevé aussi que plusieurs sites miniers ont été occupés illégalement et des réseaux de contrebande à grande échelle y ont été organisés. Ces enquêtes avaient même permis d'identifier des civils, dont des ressortissants étrangers, ainsi que des membres des forces de sécurité nationale, notamment des militaires de la 22^e Région militaire, des éléments de la Garde républicaine et des policiers, impliqués dans ces activités illicites.
Tout en respectant l'indépendance du pouvoir judiciaire et le principe du secret de l'instruction pré-juridictionnelle, JUSTICIA Asbl demande au Ministre de la Justice, à l'Auditeur Général des FARDC et au Procureur général près la Cour de cassation de s'impliquer réellement pour arrêter tous les membres des forces armées impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles, non seulement dans le Haut-Katanga et le Lualaba où il y a l'implication de nombreux membres de la famille présidentielle, des hautes personnalités politiques et militaires, mais aussi dans tous les sites miniers congolais. A défaut de le faire, ils se font autrement complices de ces personnalités, car engageant leur responsabilité pour abstention coupable.
3. JUSTICIA Asbl rappelle que plusieurs organisations non gouvernementales nationales et internationales ainsi que des médias font régulièrement des études qui démontrent à suffisance l'implication des membres de la famille présidentielle, de la présence des coopératives minières ayant un lien direct ou indirect avec des personnalités politiquement exposées ainsi que des réseaux financiers étrangers constitués des ressortissants de plusieurs nationalités alimentant le pillage et

la fraude des ressources naturelles. Des dépôts et entités des traitements des minerais non en ordre, incapables de tracer l'origine de leur approvisionnement en minerais sont connus de toutes les autorités qui ferment l'œil, tant que leurs services perçoivent des fonds indus. Le gouvernement qui peine à assurer l'effectivité de son autorité, se montre incapable de prendre des mesures courageuses pour mettre un terme à cette hémorragie qui prive l'Etat de disposer des ressources financières indispensables pour le développement du pays. Par contre plusieurs individus s'enrichissent indûment de cette exploitation illicite se cachant derrière une exploitation minière artisanale mal organisée et ne disposant pas d'espaces viables.

4. A Kolwezi dans la Province du Lualaba, une coopérative dite HOSANA, sous prétexte de dépolluer la rivière Musonoie dont les rejets des sables ont été concédés à la société Metalkol, est entrain d'exploiter indûment ces minerais sous une très forte protection des éléments des Forces armées congolaises. Elle disposerait des faux documents lui permettant de camoufler son sale boulot. C'est également l'occasion de dénoncer les menaces de mort proférées par des militants d'un parti politique mis en avant-garde par cette coopérative contre toutes les personnes qui dénoncent cette supercherie.
5. Sous une indifférence totale du gouvernement, de décembre 2025 à mars 2026, c'est plus de 70 creuseurs qui ont péri dans les éboulements des carrières exploitées illégalement dans le mépris total du code et règlement minier.
6. La poursuite de l'exploitation illicite de l'or au site de Temba dans la Province du Kongo Central par l'entreprise Bethel Mining Investment Sarl alors que le Ministre des Mines avait suspendu, en réponse aux cris de détresse lancés par les habitants de ce village portant sur la pollution de l'air et de l'eau de la rivière Mbau, et ce pour une durée indéterminée ces activités en enjoignant le secrétaire général aux mines par sa lettre n°CABMIN/MINES/JPK/CKM/00276/2026 du 04 février 2026 de prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre.
7. Tout en saluant cette énième volonté exprimée par le gouvernement congolais en conseil des ministres tenu le vendredi 24 avril 2026 et présidé par le Chef de l'Etat, afin d'en finir avec les réseaux mafieux et prédateurs des ressources minières de la RDC, JUSTICIA Asbl exige plutôt de volonté politique réelle et un engagement ferme du gouvernement.

Elle espère que cette décision ne restera pas une fois de plus un chapelet des bonnes intentions, et invite le gouvernement et la justice congolaise à se montrer même pour une fois, au-dessus des individus hors-la-loi, ainsi que des cartels politiques et financiers ayant fait du pillage et de la fraude minière leur spécialité.

JUSTICIA Asbl rappelle qu'en sa qualité de membre à part entière de l'initiative Principes Volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme depuis le 19 mars 2026 ainsi que de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, la République démocratique du Congo devrait mettre également en pratique des engagements découlant de la **"due diligence"** de plusieurs mécanismes internationaux et nationaux pour améliorer sa gouvernance minière. Tout en réitérant sa confiance aux ministères de l'intérieur, de la défense, des mines, de la justice, des droits humains, des hydrocarbures, à l'appareil judiciaire, etc. JUSTICIA Asbl estime que sans une implication ferme et rigoureuse du Chef de l'Etat en personne contre des personnes prétendant agir sous sa couverture, ce réveil tardif ne sera qu'un leurre.



Fait à Kinshasa, le 27 avril 2026

Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président